



« PLAN C POUR L'EUROPE »

CAMPAGNE DU FORUM CIVIQUE EUROPÉEN

Le Forum Civique Européen (FCE) réseau transnational d'associations et d'ONG engagées dans les pays de l'UE sur les questions de civisme et d'éducation à la citoyenneté, lance une nouvelle campagne d'information et de sensibilisation sur l'importance de la mise en œuvre d'un véritable dialogue civil européen. Cette campagne intitulée un « **PLAN C POUR L'EUROPE** » (« c » comme Citoyenneté, Civisme, Communication, dialogue Civil) s'appuie sur deux volets indissociablement liés et nécessaires à la mise en place d'une démocratie participative complémentaire de la démocratie représentative.

VOLET 1 : SOUTIEN ET AIDE A LA VIE ASSOCIATIVE EN EUROPE

Dans les 27 pays de l'UE, des millions de citoyens œuvrent au sein de centaines de milliers d'ONG et d'associations engagées dans le développement international, la culture, l'égalité hommes - femmes, l'éducation, la justice sociale, la lutte contre le racisme, l'environnement, la solidarité, le sport, etc., pour un monde meilleur. Elles sont de véritables lieux d'éducation à la citoyenneté, de promotion sociale et de valorisation de l'engagement. Distinctes et complémentaires des organisations politiques et syndicales, elles rassemblent de manière libre et volontaire des individus autour de valeurs communes. Les ONG et les associations, en tant que corps intermédiaires, sont un lien essentiel entre les citoyens et les pouvoirs publics. Espaces privilégiés d'expression des citoyens et des citoyennes européens, les associations et les ONG peuvent aussi les remettre en appétit civique, et ainsi contribuer à réhabiliter le « politique » et à promouvoir l'engagement et la citoyenneté active. Pour le Forum Civique Européen la vitalité d'une démocratie se juge à l'aune de la vitalité de sa vie associative.

Ainsi, dans le cadre de son « Plan C pour l'Europe » et afin de soutenir le développement de la vie associative, le FCE informera sur les fonctions civiques et sociales des associations et des ONG en Europe et développera des outils pour assumer la promotion de la vie associative.

Ainsi, des « **PARRAINAGES ASSOCIATIFS** » et des « **JUMELAGES D'ONG** » seront favorisés. Une association ayant besoin d'un soutien particulier (mobilier, ordinateurs, échanges de pratiques, invitation de conférenciers, accompagnement de projets particuliers, etc.) pourra être aidée par une autre association plus développée par l'intermédiaire du site Internet du FCE qui recensera l'offre et la demande associatives.



VOLET 2 : INSTITUTIONNALISATION DU DIALOGUE CIVIL EUROPÉEN

L'Union européenne a financé des routes, des ponts et d'autres types d'infrastructures. Elle a financé la possibilité d'une fructueuse mobilité pour les étudiants. Il est temps que la même attention soit portée à bâtir une démocratie européenne participative. L'Europe est née d'une démarche économique. Elle doit dorénavant s'appuyer davantage sur les dimensions sociale, culturelle, civique auxquelles œuvrent associations et ONG. L'Union européenne devra, désormais, financer la cadre institutionnel d'un dialogue civil européen dans lequel des réseaux associatifs européens, pourront être des partenaires et des acteurs efficaces.

A l'instar du dialogue social inscrit dans les traités européens et cadrant ainsi juridiquement les relations entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux, le dialogue civil devrait, lui aussi, être normé et précisé institutionnellement. L'article 11 du traité de Lisbonne, en cours de ratification, invite les institutions européennes et les « associations représentatives » de la société civile à un dialogue permanent. Cet article apparaît comme une première étape dans la reconnaissance de la légitimité et de la pertinence de la parole associative dans le dialogue civil ainsi que dans son institutionnalisation.

Un des premiers éléments utiles dans cette construction juridico-politique est certainement le **STATUT D'ASSOCIATION EUROPÉENNE**. Ce statut permettrait l'identification, claire et transparente, des réseaux associatifs européens œuvrant pour l'intérêt général pouvant être invités à participer aux différents concertations et aux diverses consultations, en fait donc... au dialogue civil.

Par ailleurs, l'élaboration d'une **CHARTRE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES** entre les institutions européennes et les associations européennes reconnues, dotées d'un statut, (à l'exemple du « compact » britannique qui existe entre le gouvernement et les « charities ») serait de nature à donner de la stabilité et de la cohérence dans la définition de la place et le rôle des associations dans le dialogue civil européen. Le Forum Civique Européen souhaite associer le plus grand nombre d'acteurs associatifs européens à sa réflexion et à cette démarche. Ainsi, dans le cadre de son « Plan C pour l'Europe » le FCE organisera des réunions publiques, des rassemblements de responsables associatifs et fera des propositions concrètes pour faire avancer le débat.

Le Forum Civique Européen appelle ses membres et, au-delà, tous les acteurs associatifs à se mobiliser pour obtenir des présidences successives de l'UE, de la Commission et du Parlement, l'avènement de nouvelles formes de « gouvernance » associant plus étroitement les acteurs organisés de la société civile et notamment les associations d'intérêt général.